

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, vous le savez, EDF est partenaire fondateur et donc fidèle de la Fête des Lumières. Le rapport d'aujourd'hui est donc uniquement technique puisqu'il s'agit d'intégrer dans notre convention le fait que la Fondation Electricité de France va désormais se nommer « Fondation d'Entreprises EDF Diversiterre ». Avis favorable de la Commission.

Mme GAY Nicole : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons favorablement cette convention de mécénat avec EDF.

Nous souhaitons en même temps préciser, plus généralement, notre position sur le mécénat culturel, dont nous avons pu observer la part croissante à Lyon, malgré un important budget municipal, dans de nombreux événements culturels ou artistiques. Un des plus symptomatiques a été l'acquisition récente du tableau de Nicolas Poussin.

Nous voulons être réalistes. Recourir au mécénat culturel, c'est multiplier la possibilité de rencontres entre l'art et les citoyens. La satisfaction des besoins dans le domaine culturel exige une augmentation très conséquente du budget public, que l'Etat ne veut pas réaliser à court terme. L'existence des mécènes est très ancienne et la création a aussi vécu, dans la peinture notamment, des commandes de mécènes. Enfin le mécénat génère des formations spécialisées et bien entendu des emplois.

Cependant le développement du mécénat s'accompagne de quelques dangers, dirons-nous :

Celui de se substituer à une politique publique et à son financement. Ce danger est réel, notamment dans le domaine du Patrimoine. Nicolas Sarkozy, dans sa lettre de cadrage du 1er août 2007, à sa Ministre de la Culture, lui fixe la mission d'accroître encore le mécénat dans le domaine de la sauvegarde du Patrimoine, dont les collectivités territoriales assurent de plus en plus les charges. La convention sur laquelle nous nous sommes prononcés précédemment en offre un exemple éclairant : 10 000 euros de subvention de l'Etat pour 273 215 euros de mécénat.

Celui d'une pression sur la création et la culture. Dans leur grande majorité, les mécénats vont à des structures prestigieuses, des événements labellisés, drainant de façon assurée un gros public, et qui rapporteront une bonne plus-value, en termes d'image comme en terme de retombées économiques. On a les exemples à Lyon du Théâtre des Célestins, du Musée des Beaux-Arts, de la Fête des Lumières, notamment.

L'obligation de résultats fixés par Nicolas Sarkozy aux équipements culturels, qui rassemble contre elle les professionnels, renforce le danger d'un privilège aux projets culturels les plus consensuels. Le taux de fréquentation est promu comme critère de sélection pour toute manne financière, au détriment de projets et de créations innovants, exigeants et parfois difficiles dont se nourrit l'art.

Le mécénat est par nature un financement aléatoire, lié à la stratégie des entreprises, leur bonne santé, quand les artistes réclament au contraire des subventions pluriannuelles pour leur permettre de mieux travailler.

Le recours au mécénat, compte tenu de ces quelques dangers, devrait au moins s'accompagner de quelques conditions et nous vous en proposons cinq :

- Le mécénat doit ajouter des financements aux financements publics et non s'y substituer.

- Les avantages fiscaux, que Nicolas Sarkozy demande à Mme Christine Albanel d'étendre, devraient être remis à plat et discutés. Nous ne sommes pas opposés à des encouragements, mais si la culture est un droit et c'est notre position, comme le droit à la Santé, on peut considérer qu'il est normal que les employeurs y participent en prélevant à cet effet, une petite part de leurs profits, souvent réalisés aussi grâce à une dure exploitation de leurs salariés. On connaît notre réserve, par ailleurs, sur les nombreuses exonérations d'impôts aux entreprises, dont on ne voit jamais les résultats en termes d'emplois, et qui sont autant de moins pour le budget de l'Etat. Par exemple, au moment où la Société Total, c'est un exemple parlant, octroie généreusement son mécénat, elle refuse à ses salariés des augmentations de salaires et de meilleures conditions de travail. De nombreuses grèves ont eu lieu ces derniers temps, notamment dans deux filiales de l'Ouest de la France, alors qu'en 2006, Total réalisait un bénéfice net en hausse de 5 % sur 2005.

- La plus value doit être non seulement pour l'entreprise, ou ses dirigeants, mais aussi pour ses salariés : sous la forme de contreparties marchandes du mécénat (billets, réduction de tarifs, etc...) mais aussi sous la forme d'accompagnements culturels (rencontres avec des artistes, accueil spécifique de salariés de l'entreprise, etc...)

- Les salariés, et notamment les élus du CE doivent pouvoir intervenir sur tout projet de mécénat.

- et il faut que le mécénat n'aille pas exclusivement aux équipements culturels ou aux événements les plus prestigieux, mais il faudrait qu'il irrigue toute la création.

Hors de ces conditions, on court le risque d'être dans l'extension d'une marchandisation de la culture et de la consommation culturelle.

La Ville de Lyon ne doit-elle pas s'engager dans une politique de mécénat claire, qui fixerait un cadre, des incitations aux initiatives des entreprises ? Nous pourrions ainsi exercer une influence sur nos partenaires économiques privilégiés, comme nous le faisons dans d'autres domaines, dans le cadre par exemple, de la création d'un club du mécénat.

Il nous semble utile qu'une réflexion globale sur le mécénat au niveau de la Ville de Lyon puisse s'engager. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)